



Mail : ce.0332743c@ac-bordeaux.fr

Tel : 05.56.78.07.27

INFORMATIONS POUR LES ELEVES **DE 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}**

Document à lire et à conserver jusqu'à la rentrée.

Pensez à noter dès à présent les N° de téléphone indiqués dans ce document

La rentrée scolaire aura lieu :

Le vendredi 03 septembre 2021 à 09h15
Début des cours à 14h00 suivant l'emploi de temps
(Demi-pension assurée)

IMPORTANT

Vie scolaire

Pour signaler les absences et retards :

Par téléphone : 05.56.78.64.43

Par mail : vie-scolaire1.0332743c@ac-bordeaux.fr

Organisation du collège

■ Les horaires, les heures de cours, les entrées et les sorties :

La semaine de cours se répartit sur 9 demi-journées : Lundi – mardi - mercredi matin – jeudi – vendredi

Votre enfant est accueilli dès 8 h tous les matins.

La fourchette des heures de cours se situe entre 8h15 et 12h15 le matin, entre 14h00 et 17h00 l'après-midi, possibilité certains jours de la semaine de participer au dispositif « Devoirs faits ».

Les externes sortent à la fin des cours de la matinée et reviennent pour le premier cours de l'après-midi.

Le collège n'autorise pas à quitter l'établissement durant les temps libres inclus dans les périodes scolaires fixés dans l'emploi du temps (heures de permanence)

La demi-pension fait partie du temps scolaire.

■ Les associations :

- ✓ **Le foyer socio-éducatif ou F.S.E.** est une association dont la comptabilité et les responsabilités sont distinctes de celles du collège. Il a pour objectif de participer aux projets éducatifs de notre établissement par le biais d'activités diverses et le développement chez les élèves du sens des responsabilités. **Le F.S.E. cofinance les projets, les sorties et les voyages pédagogiques.**

Mais les élèves le connaissent surtout pour les clubs et activités proposés durant la pause méridienne. Nous ne saurions trop vous conseiller d'inciter vos enfants à en faire partie pour développer chez eux le goût de l'activité en équipe et l'autonomie. L'adhésion est fixée à 10 € et les dons sont acceptés également.

- ✓ **L'association sportive**, animée par les professeurs d'EPS, offre la possibilité de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi qui vous seront communiquées à la rentrée. L'adhésion volontaire coûte 33 € pour 1 an.

Des compétitions ont lieu dans le cadre de l'UNSS, avec pour objectif de permettre aux meilleurs de se distinguer, aux débutants de s'initier et de pratiquer une ou plusieurs activités et de s'investir dans des rôles socio-participatifs (arbitrage, capitaine...). Les inscriptions se feront à la rentrée directement avec les professeurs d'éducation physique et sportive.

■ L'information des élèves et des familles :

Les informations sont données aux familles :

- Par l'intermédiaire du carnet de liaison à consulter tous les jours.
- Par le biais de Pronote
- Par le site Internet du collège, régulièrement mis à jour, il apporte une information sur l'actualité du collège. Les mots du carnet de liaison sont également relayés.
- Par affichage dans les lieux destinés à l'information.
- Lors des rencontres Parents-Professeurs.
- Par les bulletins trimestriels.

Le site à placer dans vos favoris !

 <http://webtab.ac-bordeaux.fr/clgalienoraquitainemartignas/>

■ La communication avec les familles

Vous pouvez contacter ou prendre rendez-vous avec les professeurs par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par téléphone pour les autres services, avec :

- le professeur principal lorsque le problème concerne l'ensemble des matières,
- un professeur en particulier pour ce qui concerne les difficultés que pourrait rencontrer votre enfant dans une matière spécifique,
- la Conseillère Principale d'Education pour tout ce qui est relatif à la vie quotidienne au collège et régler des problèmes de discipline
- l'infirmière scolaire pour les problèmes de santé
- le service intendance pour le paiement de la demi-pension, le fonds social collégien, le paiement éventuel des voyages et sorties pédagogiques.
- le secrétariat de direction pour la gestion administrative des élèves et les relations avec le chef d'établissement.

■ Cahier de texte électronique et consultation des notes (PRONOTE)

Des codes d'accès au cahier de texte électronique seront remis aux élèves ainsi qu'à chaque parent. L'accès à ces différentes connexions se fera par le site du collège.

■ Précisions concernant la ½ pension

Inscription

L'inscription à la demi-pension se fait pour l'année scolaire et les changements de catégorie ne peuvent intervenir qu'en début de trimestre après validation du chef d'établissement.

Tarification

Suite au Conseil d'administration du 1^{er} mars 2001, la tarification se fait au forfait, payable par trimestre. Des remises peuvent être accordées et se font dans les cas suivants :

- remise d'ordre : en cas d'exclusion définitive, de radiation, de voyages scolaires et sorties pédagogiques, de stages organisés par le collège, de fermeture exceptionnelle du service de restauration
- remise à la demande écrite des familles : pour des absences d'au moins cinq jours ouvrés consécutifs pour maladie (fournir un certificat médical), raison religieuse (ex : ramadan), raison familiale grave (à l'appréciation du Chef d'établissement)

Le règlement de la DP est consultable auprès de l'intendance.

Tarifs :

1 ^{ère} période <i>septembre / décembre</i>	2 ^{ème} période <i>Janvier / mars</i>	3 ^{ème} période <i>Avril / juin</i>
148,92	125.56*	128.48*

** Les tarifs sont donnés à titre informatif, ils peuvent être revus par le département au 1^{er} janvier.*

Paiement :

Les termes sont payables dans les quinze jours qui suivent la réception de l'avis adressé aux familles par les services de l'intendance. En cas de difficulté financière, contacter le service d'Intendance sans attendre pour solliciter une aide du Fonds social collégien ou du Fonds des cantines, ou pour proposer un étalement du règlement. Une boîte aux lettres est installée au niveau des bureaux de l'intendance, les chèques devront être déposés dans une enveloppe avec le coupon détachable de la facture. **Mercid'indiquer au dos du chèque le nom et la classe de l'élève.** Pour les paiements en liquide, il faudra s'adresser à l'intendance.

Possibilité d'utiliser le télépaiement.

